

ETRE BIEN
INFORME DE MES
DROITS, C'EST
ESSENTIEL !

TRAVAILLER DANS
DE BONNES
CONDITIONS
C'EST VITAL !

NOS SALAIRES, ILS
AUGMENTENT
RAREMENT
SEULS...

LA FORMATION
C'EST
IMPORTANT !
L'EGALITE AUSSI !

Ces prochaines élections permettront de désigner les élus au Comité d'Etablissement (CE) et les Délégués du Personnel (DP), et de déterminer la représentativité de chaque organisation syndicale.

Pourquoi être candidat(e) SNAP Pôle emploi ?

Le SNAP est indépendant

- ✓ Le SNAP a été créé il y a 43 ans pour représenter les intérêts des agents. **Il a pour objet la défense et l'amélioration des droits et des intérêts du personnel.**
- ✓ La spécificité du SNAP réside dans le fait qu'il centre son action sur les attentes du personnel de Pôle emploi avant tout autre considération politique ou idéologique.
- ✓ **Le SNAP est la seule organisation syndicale d'entreprise à Pôle emploi. Il a la totale maîtrise de ses choix et n'est soumis à aucune tutelle pouvant défendre des intérêts contradictoires.**

Le SNAP est démocratique

La démocratie est une valeur présente au cœur de nos préoccupations et de nos fonctionnements. Le droit d'expression, la participation aux débats et aux prises de décisions sont inscrits dans nos pratiques au-delà de toutes différences d'origine, de nationalité, de confession religieuse et d'opinion.

Le SNAP est efficace

- ✓ **Fort de sa représentativité dans les régions et de sa légitimité, le SNAP négocie, propose et signe, des accords qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie au travail des salariés et à l'obtention de nouveaux droits.**
- ✓ **Afin d'être le plus efficace et le plus crédible possible, le SNAP forme et soutient ses adhérents et ses élus grâce à un réseau de formateurs internes et au partenariat avec un organisme de formation.** Car des élus bien formés, ce sont des élus efficaces, des Instances Représentatives du personnel qui fonctionnent bien et donc un personnel bien représenté et bien défendu.

Le SNAP est un syndicat solidaire

Le SNAP veut développer les aides permettant de lutter contre les difficultés de la vie (prêts, secours exceptionnels, dons, ...) pour apporter une réponse immédiate aux agents les plus en difficulté.

Les élus du SNAP pratiquent un syndicalisme moderne : ils participent aux négociations sans résignation ni opposition systématique, sans jamais pratiquer la politique de la chaise vide. Le SNAP est force de propositions dans les négociations nationales comme régionales, pour les grands dossiers en cours ou à venir : classification des métiers et des emplois, plan stratégique, OATT, politique salariale, ... Nos revendications sont réalistes pour obtenir des moyens. Nous avons une approche respectueuse des agents, de leurs conditions de travail et des usagers.

☛ **Le SNAP est un syndicat apolitique**

Seul syndicat d'entreprise au sein de Pôle emploi, le SNAP centre son action sur les attentes des personnels, sans aucune considération politique ni idéologie dogmatique. La raison d'être des élus SNAP, c'est défendre vos intérêts et porter vos revendications en toute liberté et indépendance.

☛ **Le SNAP est un syndicat proche de vous**

Le SNAP a des représentants dans tous les niveaux d'instance régionale et nationale. Un agent que vous connaissez est là pour échanger sur vos attentes et vous assurer un service de proximité. Tout au long de leur mandat, les élus SNAP sont présents sur le terrain pour vous écouter et être votre porte-parole auprès de la direction. Le SNAP soutient chaque agent, chaque collectif souhaitant notre intervention dans une situation difficile et vous assiste dans vos démarches.

Votre candidature peut tout changer !

En étant élu(e) du SNAP, vous serez le ou la porte-parole de vos collègues face à l'employeur. N'attendez pas pour vous faire connaître et répondez nous avant le 16/02/2016 à 18h.

En votant au CE et aux DP pour des élus SNAP Pôle emploi, vous augmentez le nombre et le crédit d'heures dont ils peuvent bénéficier selon la CCN et donc avoir des élus encore plus à l'écoute de vos demandes et sur le terrain au plus près de votre quotidien.

Les attributions des Délégués du Personnel et du Comité d'Etablissement sont :

Rôle des délégués du Personnel (DP)	Rôle d'élus au Comité d'Etablissement (CE)
<input type="checkbox"/> Tous les mois, vous présenterez à l'employeur toutes les réclamations individuelles et collectives du personnel <input type="checkbox"/> Vous défendrez et ferez respecter les droits des salarié(e)s <input type="checkbox"/> Vous aiderez à résoudre les conflits éventuels en étant à l'écoute des salarié(e)s.	Vous représenterez les salarié(e)s en prenant en compte leurs intérêts, dans les décisions comme : <input type="checkbox"/> La gestion de l'entreprise et son évolution financière et économique <input type="checkbox"/> La situation de l'emploi et la formation professionnelle <input type="checkbox"/> La gestion des Activités Sociales et Culturelles (ASC) <input type="checkbox"/> Le suivi du plan de formation

Pour plus de renseignements et/ou vous porter candidat(e) SNAP Pôle emploi, n'hésitez pas !

Contactez : syndicat.snap-idf@pole-emploi.fr

FICHE DE FONCTION DU DELEGUE DU PERSONNEL

Le ou les délégués sont élus tous les 3 ans au suffrage direct, au scrutin de liste et à la proportionnelle.

Principales Missions

- Présenter à l'employeur toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires,
- Veiller à l'application du code du travail et des autres dispositions légales concernant la protection sociale, la santé et la sécurité ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise (OATT, égalité pro, TH, etc.) - art L2313-1
- Saisir l'inspection du travail de toutes les plaintes et observations relatives à l'application des prescriptions législatives et réglementaires dont elle est chargée d'assurer le contrôle.
- Accompagner les salariés en entretien si besoin.
- Aider, conseiller, informer et défendre les salariés
- Participer au développement du SNAP

Activités

- ↪ Collecter et rédiger les questions et réclamations DP
- ↪ Participer à la réunion mensuelle des DP
- ↪ Elaborer un compte-rendu des réponses écrites (Brèves DP)
- ↪ Participer aux réunions de travail SNAP
- ↪ Visiter l'ensemble des sites pour développer le syndicat et recueillir les questions et réclamations pour la réunion mensuelle des DP
- ↪ Informer, conseiller les agents
- ↪ S'approprier les textes en vigueur
- ↪ Accompagner les collectifs en difficulté
- ↪ Accompagner les agents en difficulté
- ↪ Rencontrer dès que nécessaire les inspecteurs du travail
- ↪ Rendre compte de mes actions au délégué régional et travailler en coordination avec les autres élus et représentants du SNAP
- ↪ Contribuer aux activités militantes du syndicat
- ↪ Mobilité régionale requise

Disponibilités nécessaires

DP titulaire : 4,5 jours par mois répartis

- 1,5 jour de préparation/bilan pour la réunion mensuelle
- 1 jour pour la réunion mensuelle
- 15 heures d'heures de délégation

DP suppléant : 3 jours par mois répartis

- 1,5 jour de préparation/bilan pour la réunion mensuelle
- 1 jour pour la réunion mensuelle
- 5 heures d'heures de délégation

Les jours de préparation/bilan et les heures de délégation sont consacrés aux visites de sites, aux traitements des situations de difficulté de collectifs ou d'agents, aux rencontres avec les inspecteurs du travail si nécessaire, à l'élaboration des questions/réclamations pour la réunion mensuelle, à la rédaction des comptes-rendus des réunions mensuelles.

FICHE DE FONCTION DE L'ÉLU EN COMITE D'ETABLISSEMENT (CE)

Ils sont élus pour une durée de 3 ans au suffrage direct, au scrutin de liste et à la proportionnelle.

Principales Missions

Le comité d'établissement exerce les attributions économiques qui concernent la marche générale de l'établissement (tous les projets, chantiers, nouvelles technologies, applicatifs, modification des effectifs, etc. à l'échelon régional).

Il gère également le budget de fonctionnement (0,2 % de la masse salariale régionale) et es budgets sociaux (une subvention régionale de 1,2 % de la masse salariale de la région et une subvention additionnelle de 1,3% de la région potentiellement mutualisable à l'échelon national).

Dans le cadre de leur mandat, les élus :

- Veillent à l'application du code du travail et des autres dispositions légales concernant la protection sociale, la santé et la sécurité ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise (OATT, égalité pro, TH, etc.) - art L2313-1
- Accompagnent les salariés en entretien si besoin
- Aident, conseillent, informent et défendent les salariés
- Participent au développement du SNAP

Activités

- ↔ Préparer et rédiger les avis en amont de l'instance
- ↔ Participer à l'instance des élus CE
- ↔ Elaborer un compte-rendu des réponses écrites (Info Flash CE)
- ↔ Participer aux réunions de travail SNAP
- ↔ Visiter les sites pour développer le syndicat
- ↔ Informer, conseiller les agents
- ↔ S'appropriier les textes en vigueur
- ↔ Accompagner les collectifs en difficulté
- ↔ Accompagner les agents en difficulté
- ↔ Rendre compte de mes actions au délégué régional et travailler en coordination avec les autres élus et représentants du SNAP
- ↔ Contribuer aux activités militantes du syndicat
- ↔ **Prévoir une mobilité nationale (contribution CCE et commissions CCE) et régionale (Lyon : préparation, bilan et instance + réunions inter élus)**

Disponibilités nécessaires

CE titulaire : 5 jours par mois répartis

- 1,5 jour de préparation/bilan pour la réunion mensuelle
- 1 jour pour la réunion mensuelle
- 20 heures d'heures de délégation

CE suppléant : 2,5 jours par mois répartis

- 1,5 jour de préparation/bilan pour la réunion mensuelle
- 1 jour pour la réunion mensuelle

Les jours de préparation/bilan et les heures de délégation sont consacrés aux visites de sites, aux traitements des situations de difficulté de collectifs ou d'agents, à la rédaction des comptes-rendus des réunions mensuelles.



**Déclaration de candidature individuelle aux élections Professionnelles de Pôle emploi Ile de France
du 12 avril 2016**

Je, soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Numéro de matricule Horoquartz :

Niveau/Coefficient d'emploi :

Site de rattachement :

Région :

déclare faire acte de candidature aux élections professionnelles de Pôle emploi Ile de France du 12 avril 2016, pour la désignation des membres du Comité d'Établissement et des Délégués du Personnel,

sur la liste de l'organisation syndicale :

Cochez l'instance pour laquelle vous êtes candidat (CE et/ou DP), puis votre collège d'appartenance et enfin cochez si vous êtes candidat Titulaire et/ou Suppléant :

Comité d'Établissement

Collège 1

Collège 2

Collège 3

Titulaire

Suppléant

Délégué du Personnel

Collège 1

Collège 2

Titulaire

Suppléant

Je déclare remplir les conditions d'éligibilité relatives aux modalités d'organisation des opérations électorales,

Je déclare en outre ne pas être candidat, pour le même scrutin, sur la liste d'une autre organisation syndicale.

Date :

Signature :